



**PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE**

**Participation du public – Motifs de l'arrêté publié**

Arrêté relatif à l'exercice de la pêche maritime des poissons migrateurs dans l'estuaire de la Vilaine (Morbihan)

Le présent arrêté a vocation à encadrer l'exercice de l'activité de pêche des poissons migrateurs dans l'estuaire de la Vilaine (Morbihan).

Il définit ainsi des périodes d'interdiction de l'usage de filets maillants et des zones d'interdiction de pêche communes à la pêche de loisir et professionnelle dans l'estuaire de la Vilaine en vue de préserver la ressource des poissons migrateurs et de pérenniser l'activité de pêche.